

d'exposer leurs vues sur les propositions gouvernementales. (b)

13. SITUATION FISCALE DES CORPORATIONS

Corporations fermées

.01 Le Livre blanc préconise des méthodes sensiblement différentes de traitement fiscal pour les petites entreprises canadiennes, en éliminant par étapes sur une période de cinq ans le taux inférieur actuel d'impôt des corporations sur les premiers \$35,000 de profits annuels. Pour justifier cette proposition, on soutient dans le Livre blanc qu'un taux uniforme d'impôt sur le revenu des corporations susciterait une répartition plus équitable du fardeau fiscal entre les compagnies, qu'elles soient ouvertes ou fermées, et entre les entreprises constituées en société et celles qui ne le sont.

.02 Les répercussions probables de l'abolition du taux inférieur d'impôt sur les premiers \$35,000 de revenu des corporations ont fait l'objet d'un sondage parmi nos membres dont les entreprises répondent à la définition de la corporation fermée. Selon les résultats de ce sondage, un nombre significatif de nos membres indépendants qui sont des compagnies privées éprouveraient de rudes difficultés à financer leur expansion soutenue et à moderniser leurs entreprises si le gouvernement décidait de mettre en vigueur cette proposition.

.03 Admettons que le taux inférieur d'impôt sur le revenu des corporations ne satisfait pas au critère de la stricte équité fiscale. Néanmoins, le raisonnement qu'on trouve à la source de ce taux inférieur ne reposait pas uniquement sur l'équité. Le gouvernement l'a plutôt institué en vue d'encourager les petites entreprises à prendre de l'expansion par le réinvestissement de leurs bénéfices. On a depuis longtemps reconnu, dans les secteurs tant public que privé, qu'il s'agit là d'une mesure logique, à la condition qu'elle serve vraiment de stimulant aux petites entreprises qui réussissent et qu'on trouve à la source des compagnies progressives qui, à leur phase adulte, enrichissent l'économie dans son ensemble et créent des emplois pour la main-d'oeuvre rapidement croissante du pays.

.04 Bien que la proposition du Livre blanc semble assurer une plus grande équité fiscale entre les entreprises constituées en sociétés et les autres, il faut reconnaître que cette équité ne serait pas assurée sans des inconvénients:

- (a) (1) L'abolition d'une source nécessaire de capitaux d'expansion,